



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DOW FRANCE S.A.S.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 2015/830



Kathon™ FP.15 Fuel Biocide

Date de révision: 14.06.2016

Version: 5.0

Date d'impression: 08.09.2016

DOW FRANCE S.A.S. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: KATHON™ FP 1.5 BIOCIDE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

DOW FRANCE S.A.S.
23 AVENUE JULES RIMET
93210 LA PLAINE SAINT-DENIS
FRANCE

Information aux clients:

(31) 115 67 2626
SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: 00 33 388 736 000
Contact local en cas d'urgence: 00 33 388 736 000
ORFILA: 01.45.42.59.59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

Irritation cutanée - Catégorie 2 - H315
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - H318
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - H317
Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 3 - H412
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **DANGER**

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Information supplémentaire

----- Réservé aux utilisateurs professionnels.

Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6](3:1)

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique: Solution aqueuse de combinaisons inorganiques et organiques.

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Numéro de registre CAS / No.-CE / No.-Index	Numéro d'Enregistrement REACH	Concentration	Composant	Classification: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Numéro de registre CAS 55965-84-9 No.-CE – No.-Index 613-167-00-5	–	>= 1,0 - < 2,5 %	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6](3:1)	Acute Tox. - 3 - H301 Acute Tox. - 2 - H330 Acute Tox. - 2 - H310 Skin Corr. - 1B - H314 Eye Dam. - 1 - H318 Skin Sens. - 1 - H317 Aquatic Acute - 1 - H400 Aquatic Chronic - 1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Se rincer IMMEDIATEMENT sous une douche. Enlever les vêtements contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Un examen médical immédiat est requis. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Ne pas emporter les vêtements à laver à la maison. Eliminer les chaussures souillées, ceintures et autres articles en cuir.

Contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion: Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: L'objectif du traitement devrait être d'empêcher l'absorption, de traiter procurer une thérapie de soutien

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Employer des moyens d'extinction adaptés au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés: Donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Produits de combustion dangereux:** Donnée non disponible**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** La combustion dégage des fumées toxiques pouvant contenir : Chlorure d'hydrogène Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre**5.3 Conseils aux pompiers****Techniques de lutte contre l'incendie:** Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Minimiser l'exposition. Ne pas respirer les fumées. Endiguer l'écoulement.**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Lors du nettoyage des déversements et de la désactivation du produit, porter un appareil de protection respiratoire avec cartouche de protection contre les vapeurs organiques et les gaz acides et un filtre anti-poussières/ brouillard approuvé CEN (ou un équivalent). En cas d'exposition au produit pendant les opérations de nettoyage, retirer IMMÉDIATEMENT tout vêtement contaminé, savonner et rincer la peau atteinte. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la Section PREMIERS SECOURS.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** ATTENTION: Ne pas rejeter dans les égouts ou dans l'environnement. Absorber les rejets accidentels au moyen de matériaux absorbants solides du type vermiculite ou autres et collecter les produits usagés dans des récipients appropriés en vue d'une élimination ultérieure. Désactiver l'aire exposée au moyen d'une solution à 5% de bicarbonate de soude et de 5% d'hypochlorite de sodium dans l'eau. Utiliser cette solution de décontamination à raison de 10 volumes de solution par volume de rejet. Laisser agir 30 minutes. Laver l'aire contaminée à grande eau et collecter les effluents pour traitement selon la législation en vigueur. Ne pas traiter l'absorbant usagé avec la solution de désactivation mais se reporter à la section 13 pour informations sur l'élimination.**6.4 Référence à d'autres rubriques:** Les références à d'autres sections ont été fournies dans les sous-sections précédentes (le cas échéant).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ce matériau est sévèrement irritant. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manipuler près de nourriture ou d'eau potable.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver dans un endroit bien ventilé. Tel que, ce produit peut libérer lentement du gaz (principalement du dioxyde de carbone). Pour éviter la montée en pression ce produit est emballé, lorsque cela est nécessaire, dans un conteneur spécialement équipé d'aérations. Conserver ce produit dans le conteneur d'origine en dehors de toute utilisation. Le conteneur, lorsque équipé tel que, doit être stocké et transporté dans une position verticale afin d'éviter tout épanchement à travers les aérations où ses adaptations. Ne

pas stocker ce produit dans des conteneurs en: acier Ne pas stocker près de nourriture ou d'eau potable.

LES RECIPIENTS VIDES PEUVENT ÊTRE DANGEREUX. Ils contiennent des résidus du produit. Suivre les indications portées sur les FICHES DE DONNEES DE SECURITE et les étiquettes même si les récipients sont vides. Date d'expiration basée sur la conservation de plus de 95% de matières actives dans des conditions de température de stockage comprises entre 20 et 25°C (68°F-77°F).

Stabilité au stockage

Température d'entreposage: 1 - 55 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous , si existantes .

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation aspirante de 45m/min. minimum au point d'émission des brouillards ou vapeurs.

Mesures de protection: Les installations de stockage ou d'utilisation de ce produit doivent être équipées d'un rince-oeil et d'une douche de premiers secours.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection à coquilles fermées et écran facial (ANSI Z87.1 ou équivalent) Porter des lunettes de protection compatibles avec les appareils respiratoires utilisés.

Protection de la peau

Protection des mains: Pour chaque manipulation, mettre des gants résistants aux produits chimiques. Le type de gants recommandés est indiqué ci-dessous. (D'autres gants en matériaux résistant aux produits chimiques ne peuvent pas fournir une protection adéquate):

caoutchouc butyle

Caoutchouc nitrile

En cas de dégradation ou de pénétration d'agents chimiques, retirer et changer immédiatement les gants de protection. Rincer et retirer immédiatement les gants après usage. Se savonner et se rincer les mains. NOTE : Le produit peut être un sensibilisant par contact avec la peau.

Autre protection: Porter selon besoins:

Tablier résistant aux produits chimiques

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Protection respiratoire: L'emploi typique de cette matière n'entraîne pas, en milieu de travail, des expositions qui dépassent les limites d'exposition mentionnées dans la Section "Renseignements sur les limites d'exposition". Dans les rares situations où les limites d'exposition mentionnées sont dépassées; il faut adopter un programme de protection respiratoire conforme aux exigences des normes 1910.134 de l'OSHA et Z88.2 de l'ANSI. Pour les concentrations allant jusqu'à 10 fois la limite d'exposition stipulée, il faut porter un respirateur à demi-masque ou un respirateur à adduction d'air à masque complet équipé de cartouches de protection contre les vapeurs organiques et de filtres N95, approuvé par NIOSH (ou l'équivalent), correctement ajusté. En présence d'une brume d'huile, on doit

utiliser des filtres R95 ou P95. Pour les très rares situations où l'exposition pourrait dépasser considérablement les limites d'exposition mentionnées (c'est-à-dire plus que 10 fois plus grande), ou dans n'importe quel cas d'urgence, il faut porter un appareil respiratoire autonome au mode de demande par pression ou un respirateur à adduction d'air pur à masque complet au mode de demande par pression, approuvé par NIOSH (ou l'équivalent), correctement ajusté, avec dispositif d'évacuation d'urgence. Voir la SECTION 6, Mesures à prendre en cas de fuite accidentelle, pour connaître les exigences quant au respirateur ou aux vêtements de protection pour le nettoyage des déversements et la décontamination de cette matière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique	liquide
Couleur	Incolore à jaune pale clair
Odeur	aromatique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	4,4
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point de congélation	< -20 °C
Point d'ébullition (760 mmHg)	229,00 °C Solvant
Point d'éclair	138,00 °C <i>Pensky Martens coupe fermée (PMCC)</i>
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	<1,00 Eau
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Tension de vapeur	0,08 hPa de solvant
Densité de vapeur relative (air = 1)	0,6500
Densité relative (eau = 1)	1,0440 à 25,00 °C
Hydrosolubilité	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 0,401 <i>Mesuré</i> log Pow: -0,486 <i>Mesuré</i>
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité dynamique	97,800 mPa.s à 25,00 °C
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Poids moléculaire Donnée non disponible

Pourcentage de produits volatils < 97,00 %

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité: Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique: Donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Le produit ne peut pas polymériser

10.4 Conditions à éviter: Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles: Eviter le contact avec les produits suivants : Oxydants Amines
Agents réducteurs mercaptans

10.6 Produits de décomposition dangereux: Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre Chlorure d'hydrogène

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, Rat, femelle, 3 723 mg/kg

DL50, Rat, mâle, 3 600 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Lapin, femelle, > 3 600 mg/kg

DL50, Lapin, mâle, 3 500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pour la peau, les tests de corrosion/irritation menés en conformité avec les normes BPL sont considérés comme provoquant une irritation sévère de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Dans les tests de dommages oculaire / irritation de l'oeil menées dans l'oeil en conformité avec les normes BPL, le produit a causé des effets étant non-réversibles dans les 21 jours. Sur la base de ces observations, le produit est considéré comme provoquant de graves dommages pour les yeux.

Sensibilisation

A un effet sensibilisant.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Cancérogénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Tératogénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Mutagénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Danger par aspiration

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:**Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6](3:1)****Toxicité aiguë par inhalation**

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, 0,33 mg/l

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Cancérogénicité

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Danger par aspiration

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Informations générales

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.1 Toxicité**Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6](3:1)****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, 0,19 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en dynamique, 48 h, 0,16 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 0,027 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

NOEC, Skeletonema costatum (algue marine), Essai en statique, 72 h, Taux de croissance, 0,0014 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss), dynamique, 14 jr, 0,05 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnies, Essai en dynamique, 21 jr, 0,1 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité**Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6](3:1)**

Biodégradabilité: Considéré comme étant rapidement dégradable. Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: < 50 %

Durée d'exposition: 10 jr

Photodégradation

Demi-vie atmosphérique: 0,38 - 1,3 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazol-3-one (CMIT): 2-méthyl-4-isothiazol-3-one (MIT):

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 0,401 Mesuré **Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -0,486 Mesuré

12.4 Mobilité dans le sol

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6](3:1)

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Coefficient de partage (Koc): 28 Estimation

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6](3:1)

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le liquide et les solides contaminés, suivant la réglementation en vigueur .

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

14.1 Numéro ONU

Sans objet

14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé pour le transport
14.3 Classe	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

14.1 Numéro ONU	Sans objet
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Not regulated for transport
14.3 Classe	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas considéré comme polluant marin basée sur les données disponibles.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.
14.7 Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

14.1 Numéro ONU	Sans objet
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Not regulated for transport
14.3 Classe	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Règlement REACH (CE) n° 1907/2006**

Ce produit ne contient que des composants qui ont été soit préenregistrés, enregistrés, exemptés des obligations d'enregistrement, considérés comme étant enregistrés soit sujets à l'enregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactes à compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Énuméré dans le règlement: Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)
non déterminé**Maladies Professionnelles (R-461-3, France):**

(Non applicable)

L'Union Européenne

La classification Européenne de ce produit est basée sur les résultats des études de toxicité et/ou d'écotoxicité et non pas sur la méthode de calcul donnée par la directive 99/45/CEE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Skin Irrit. - 2 - H315 - Sur la base de données d'essai.

Eye Dam. - 1 - H318 - Sur la base de données d'essai.

Skin Sens. - 1 - H317 - Méthode de calcul

Aquatic Chronic - 3 - H412 - Méthode de calcul

Révision

Numéro d'identification: 101083244 / A560 / Date de création: 14.06.2016 / Version: 5.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW FRANCE S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.